CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 5 février 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 5 février 2024 à 19 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault
Adam Patry
Luc Champagne
Anthony Bilodeau
Michel Verreault
Yvan Corriveau
Jean Yves Angers

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présentes la directrice générale, Marie-Eve Mercier et la greffière, Mélanie Lebrun-Boivin.

Est absente :

La conseillère Émilie Rémillard

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

2024-47TM

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

2024-48TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2024 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- Adoption des comptes rendus de la commission permanente des 22 et 29 janvier 2024

2024-49TM

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de comptes rendus de la commission permanente des 22 et 29 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE les comptes rendus des 22 et 29 janvier 2024 de la commission permanente de la Ville de Thetford Mines soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

5.1- Demande de modification législative pour faciliter l'exercice par une personne handicapée du rôle d'élu municipal

2024-50TM

ATTENDU la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, L.R.Q., 2004, c. E-20.1;

ATTENDU la *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12, notamment son article 10;

ATTENDU la *Charte canadienne des droits et libertés*, notamment ses articles 3 et 15;

ATTENDU QUE l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux,* RLRQ, c. T-11.001*,* relatif à l'allocation de dépenses pouvant être versée à tout élu aux fins notamment de rembourser ses dépenses encourues pour le coût de ses déplacements pour se rendre aux réunions du conseil est contraire à la lettre et à la finalité des corpus législatifs ci-dessus mentionnés, notamment en ce qu'il ne permet pas à un conseil municipal de baliser l'allocation de dépenses versée à un élu afin de tenir compte des coûts particuliers qu'un(e) élu(e) souffrant d'un handicap peut devoir assumer pour être en mesure de se déplacer aux fins de participer aux réunions du conseil;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 29 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QU'une demande soit adressée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de faire les démarches qui s'imposent pour que soit modifiée la *Loi sur le traitement des élus municipaux* afin d'insérer dans celle-ci toute disposition nécessaire pour tenir compte du fait que certains handicaps peuvent augmenter les frais inhérents encourus par une personne pour assumer une fonction d'élu(e) et, ce faisant, peut avoir un effet dissuasif sur l'implication sociale d'une personne ayant un tel handicap.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Dépôt du rapport d'audit d'optimisation des ressources | Gestion du déneigement

2024-51TM

ATTENDU QUE l'article 108.2.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui oblige le vérificateur d'une municipalité de 10 000 habitants et plus, mais de moins de 100 000 habitants à procéder à une vérification de l'optimisation des ressources de la municipalité une fois aux deux (2) ans et d'en faire rapport au conseil;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour effectuer une vérification d'optimisation des ressources;

ATTENDU QUE la gestion du déneigement a été retenue pour faire l'objet d'une vérification d'optimisation des ressources;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a déposé son rapport le 22 décembre 2023;

ATTENDU QUE le rapport contient des recommandations afin de favoriser l'efficience du processus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines prenne acte du dépôt du rapport d'audit d'optimisation des ressources portant sur la gestion du déneigement, lequel audit fut effectué par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. et de transmettre une copie du rapport à la Commission municipale du Québec (CMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2-
Rapport de la greffière sur les demandes de dérogations mineures

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement numéro 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 51-59, rue Saint-Alphonse Nord;
- La propriété située au 919, rue Mooney;
- La propriété située au 1325, rue Bellevue.

Le maire demande aux personnes présentes si elles souhaitent présenter leurs observations concernant ces demandes de dérogations mineures.

7 - **GESTION DU TERRITOIRE**

7.1-
Dérogation mineure pour la propriété située au 51-59, rue Saint-Alphonse Nord

2024-52TM

Le conseiller Adam Patry déclare qu'il a un potentiel conflit d'intérêts dans ce dossier. En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2023-154 concernant un immeuble situé au 51-59, rue Saint-Alphonse Nord a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre l'établissement d'une seule case de stationnement hors rue sur la propriété, lorsque prescrit à cinq (5) cases;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 29 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2023-154 relativement au lot numéro 4 155 356 du cadastre du Québec soit acceptée conformément à la recommandation présentée dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 16 janvier 2024.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7.2-
Dérogation mineure pour la propriété située au 1325, rue Bellevue

2024-53TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2023-152 concernant un immeuble situé au 1325, rue Bellevue a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande comporte deux (2) volets :

1. Autoriser la construction de bâtiments complémentaires d'une superficie totale de 115 mètres carrés, lorsque prescrite à 101,38 mètres carrés maximum;

2. Autoriser la construction d'un garage d’une hauteur de 6,5 mètres, lorsque prescrite à 5,5 mètres maximum, le tout afin de permettre la construction d'un garage isolé;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l’avis favorable du comité consultatif d’urbanisme relativement à cette demande et l’orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 29 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers
APPUYÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2023-152 relativement au lot numéro 4 384 841 du cadastre du Québec soit acceptée conformément à la recommandation présentée dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 16 janvier 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.3- Dérogation mineure pour la propriété située au 919, rue Mooney

2024-54TM

ATTENDU QU’une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2023-153 concernant un immeuble situé au 919, rue Mooney a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre l'implantation d'un conteneur sur la propriété, lorsque proscrit dans une zone publique et institutionnelle;

ATTENDU QUE cette demande ne respecte pas les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l’avis défavorable du comité consultatif d’urbanisme relativement à cette demande et l’orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 29 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2023-153 relativement au lot numéro 4 154 948 du cadastre du Québec soit refusée conformément à la recommandation présentée dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 16 janvier 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.4-
Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale

2024-55TM

ATTENDU QUE le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que le plan d'implantation et d'intégration architecturale suivant a obtenu une recommandation favorable de ce comité :

- **Plan-projet d'agrandissement et de rénovation au 1937, chemin Cliche** (Recommandation n° 2023-156);

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 29 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2023-156 soit accepté conformément à la recommandation présentée dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 16 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Travaux hors entente | Projet de pavage de la 9e Rue Sud

2024-56TM

ATTENDU QUE certains travaux supplémentaires ont dû être effectués durant les travaux de pavage exécutés par la société Pavage Centre Sud du Québec sur la 9e Rue Sud;

ATTENDU QUE ces travaux étaient essentiels à l'achèvement de cesdits travaux;

ATTENDU la recommandation de la Commission du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement en date du 18 janvier 2024;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 22 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines acquitte une facture au montant de 79 979 $, taxes en sus, à la société Pavage Centre Sud du Québec pour l'exécution de travaux supplémentaires de pavage de la 9e rue Sud, payable à même le règlement d'emprunt n° 921.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Entretien des aménagements paysagers du Centre historique de la mine King (KB3)

2024-57TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux d'entretien des aménagements paysagers du Centre historique de la mine King (KB3) pour les années 2024 à 2026;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Option A - 1 an	Option B - 3 ans
Cité Construction TM inc. (non conforme)	41 411 $/année	41 411 $/année
Entretien Verdigo	43 155 $/année	43 155 $/année
Groupe Ferti (Fertibeauce inc.)	66 891,51 $/année	66 891,51 $/année

ATTENDU le rapport de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 22 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à la société Entretien Verdigo les travaux d'entretien des aménagements paysagers du Centre historique de la mine King (KB3), selon l'option B pour une durée contractuelle de trois (3) ans, soit pour les années 2024 à 2026;

QUE la dépense annuelle anticipée de 43 155 $, taxes en sus, soit payable à même le budget de fonctionnement du service requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Fourniture et livraison de forêts à métal, meules, nettoyants et lubrifiants

2024-58TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture et livraison de forêts à métal, meules, nettoyants et lubrifiants pour l'année 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
TGS Industriel	9 952,46 $

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 22 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville de Thetford Mines confie à la société TGS Industriel la fourniture et la livraison de forêts à métal, meules, nettoyants et lubrifiants pour l'année 2024;

QUE la dépense anticipée de 9 952,46 $, taxes en sus, soit payable à même le budget de fonctionnement régulier de la Division mécanique et de la Division des immeubles et parcs du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4- Travaux de déboisement à l'aéroport de Thetford

2024-59TM

ATTENDU le besoin en contrôle de la végétation de l'Aéroport de Thetford;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement en date du 29 janvier 2024 ;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente à cette même date;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie à la société Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic l'exécution des travaux de contrôle de la végétation de l'aéroport de Thetford Mines au montant maximal de 9 980 $, taxes en sus, le tout payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5- Service de vide-puisards et vidange de fosses septiques

2024-60TM

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 29 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines acquitte une facture au montant de 48 923,74 $, taxes en sus, à la société Sani-Thetford (2000) inc. pour l'exécution de services de vide-puisards et vidange de fosses septiques pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2023, le tout payable à même le budget d'opération de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - **AFFAIRES JURIDIQUES**

10 - **COUR MUNICIPALE**

11 - **DIRECTION GÉNÉRALE**

12 - **RESSOURCES HUMAINES**

12.1-
Embauche au poste de conseiller politique à la Direction générale et mairie

2024-61TM

ATTENDU les besoins de doter le poste de conseiller politique à la Direction générale et mairie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Antoine Labbé soit désigné à titre contractuel de conseiller politique (classe 8) à la Direction générale et à la mairie, et ce, à compter du 6 février 2024;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Labbé soient ceux décrits à son contrat de travail;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-
Embauche à temps partiel | Préposé à la bibliothèque mobile au Service des loisirs et de la culture

2024-62TM

ATTENDU les besoins de doter le poste de préposée à la bibliothèque mobile à temps partiel temporaire au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 5 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE madame Francheska Breton soit désignée à titre de préposée à la bibliothèque mobile à temps partiel temporaire (classe 4) au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 5 février 2024;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Breton soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3- Nomination au poste temporaire d'assistante-greffière au Service du greffe

2024-63TM

ATTENDU la nomination de Mme Marie-Claude Jacques au poste temporaire d'assistante-greffière de la Ville de Thetford Mines au Service du greffe depuis le 13 mars 2023 en vertu de la résolution numéro 2023-169TM;

ATTENDU QU'il y a lieu de poursuivre cette nomination durant l'année 2024;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 5 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines nomme et désigne madame Marie-Claude Jacques au poste temporaire d'assistante-greffière de la Ville au Service du greffe pendant l'année 2024;

QUE le titre de greffier(ière) adjoint(e) de la Ville de Thetford Mines soit aboli à compter des présentes;

QUE les résolutions numéro 2022-611TM et 2022-694TM soient abrogées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1- Programme de crédit de taxes municipales favorisant l'implantation industrielle | Métal Béroc inc.

2024-64TM

ATTENDU la demande déposée par Métal Béroc inc. afin de bénéficier du *Programme de crédit de taxes pour favoriser l'implantation industrielle*;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 22 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confirme l'admissibilité de la société Métal Béroc inc. au *Programme de crédit de taxes pour favoriser l'implantation industrielle* pour l'agrandissement de son immeuble situé au 4714, boulevard Frontenac Est;

QUE conformément aux règles édictées dans le *Règlement numéro 229 concernant un programme de crédits de taxes pour favoriser l'implantation industrielle* et ses amendements, le Service des ressources financières détermine, au moment de la mise au rôle, le montant de crédit de taxes et avise le bénéficiaire des modalités d'application du programme;

QUE, pour l'agrandissement du bâtiment, le crédit de taxes soit appliqué comme suit :

- 1re et 2e année | 100 %
- 3e année | 50 %
- 4e et 5e année | 25 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2- Demandes d'aides financières

2024-65TM

ATTENDU le dépôt de demandes d'aides financières par divers organismes;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission permanente en date du 22 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines octroie les aides financières suivantes :

Organisme | Demandeur	**Événement**	**Montant octroyé ($)**	**Autres (fermeture de rues, récurrence)**
Polyvalente de Black Lake	Album des finissants	175 $ (publicité 1/4 page)	---
Cégep de Thetford	Finale régionale | Cégeps en spectacle	400 $ (achat de quatre (4) billets)	---

QUE ces aides financières soient octroyées conditionnellement à la tenue des événements et financées à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - **GREFFE**

14.1- Désignation de la personne responsable de l'accès à l'information

2024-66TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 5 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines désigne la greffière de la Ville comme la personne responsable de l'accès à l'information pour la Ville au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;*

QUE cette nomination soit effective à compter du 22 janvier 2024;

QUE la greffière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents liés à l'accomplissement de sa fonction de personne responsable de l'accès à l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2- Modification | Composition du comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

2024-67TM

ATTENDU la nomination des membres du comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la Ville de Thetford Mines en vertu de la résolution numéro 2022-516TM;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la composition de ce comité;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 5 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE la résolution numéro 2022-516TM soit modifiée pour que les membres suivants soient désormais désignés:

- M^{e} Jessie Paquet Laflamme, à titre de responsable de la protection des renseignements personnels;
- M^{e} Mélanie Lebrun-Boivin, à titre de responsable de la gestion documentaire et de l'accès aux documents;
- M. Alexandre Meilleur, à titre de responsable de l'informatique;
- Mme Josée Landry, à titre d'adjointe au Service du greffe et de la cour municipale;

QUE cette nomination soit effective à compter des présentes jusqu'au 19 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3- Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024

2024-68TM

ATTENDU l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Thetford Mines pour l'année 2024 selon la résolution numéro 2023-634TM;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le calendrier adopté;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 5 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE la résolution numéro 2023-634TM soit modifiée pour que le début de chacune des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Thetford Mines à compter du 19 février 2024 inclusivement soit fixé à 18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - SERVICE DE POLICE

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1- Demande d'appui financier | Étude hydrogéomorphologique des bassins versants de la zone Bécancour

2024-69TM

ATTENDU la demande d'appui financier de la part de GROBEC pour effectuer une étude hydrogéomorphologique sur la restauration du lac Noir;

ATTENDU la confirmation de GROBEC concernant le montage financier finalisé tel que proposé;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement à cette même date;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission des travaux publics, du génie et de l'environnement du 10 mai 2023 et celle des membres de la commission permanente le 22 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QU'un montant de 5 000 $, sans taxes, soit versé à l'organisme de bassin versant GROBEC par la Ville de Thetford Mines en tant qu'appui financier pour une étude hydrogéomorphologique sur la restauration du lac Noir, le tout payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

19 - **LOISIRS ET CULTURE**

19.1-
Fonds régions et ruralité | Appui au projet du Club de Golf et Curling de Thetford | Sentier pédestre et sentier avec sons et lumières (phase 2)

ATTENDU la volonté du Club de Golf et Curling de Thetford de déposer une demande d'aide financière au *Fonds régions et ruralité, volet 3* | *Signature Innovation* de la MRC des Appalaches pour un projet de sentier pédestre et sentier avec sons et lumières | PHASE 2;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 22 janvier 2024;

2024-70TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la demande d'aide financière du Club de Golf et Curling de Thetford au *Fonds régions et ruralité, volet 3* | *Signature Innovation* de la MRC des Appalaches pour le projet de sentier pédestre et sentier avec sons et lumières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2-
Fonds régions et ruralité | Appui au projet du Club de gymnastique AMIGYM | Projet de professionnalisation

ATTENDU le dépôt par Club de gymnastique AMIGYM d'une demande d'aide financière au volet 2 | Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC des Appalaches pour le projet de professionnalisation du Club;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 22 janvier 2024;

2024-71TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la demande d'aide financière du Club de gymnastique AMIGYM au *Fonds régions et ruralité, volet 2* | *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC des Appalaches* pour le projet de professionnalisation du Club.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.3-
Fonds régions et ruralité | Demande de subvention pour le programme

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite présenter différentes demandes de subvention au *Fonds régions ruralité volet 2* | *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* de la MRC des Appalaches;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

fonctionnel et technique pour les infrastructures sportives

2024-72TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 22 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie le projet suivant, s'engage à contribuer à sa réalisation par les investissements décrits et soumette une demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du *Fonds régions ruralité volet 2 | Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC:*

Titre du projet	Aide financière demandée	Engagement financier de la Ville	Engagements Ressources humaines de la Ville	Coût total du projet
Programme fonctionnel et technique (PFT) pour nos infrastructures sportives	105 000 $	30 000 $	15 000 $	150 000 $

QUE la participation financière de la Ville de Thetford Mines soit payable à même le budget de fonctionnement;

QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Pier Lacasse, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, les documents relatifs au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.4-
Fonds régions et ruralité | Appui au parc-école St-Patrick Elementary School

2024-73TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite présenter différentes demandes de subvention au *Fonds régions ruralité volet 2 | Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* de la MRC des Appalaches;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 29 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie le projet suivant, s'engage à contribuer à sa réalisation par les investissements décrits et soumette une demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du *Fonds régions ruralité volet 2 | Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC:*

Titre du projet	Aide financière demandée	Engagement financier de la Ville	Engagements Ressources humaines de la Ville	Coût total du projet
Parc-école St-Patrick Elementary School	17 500 $	7 500 $	-	25 000 $

QUE la participation financière de la Ville soit payable par le budget de fonctionnement;

QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Pier Lacasse, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, les documents relatifs au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.5-
Fonds régions et ruralité | Demande de subvention pour le projet de sentier illuminé au coeur de Thetford - phase 1

2024-74TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite présenter différentes demandes de subvention au *Fonds régions ruralité volet 3 | Signature Innovation* de la MRC des Appalaches;

ATTENDU la recommandation de la Commission du service des loisirs et de la culture en date du 17 janvier 2024;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 29 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers
APPUYÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie le projet suivant, s'engage à contribuer à sa réalisation par les investissements décrits et soumette une demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du *Fonds régions ruralité volet 3 | Signature Innovation:*

Titre du projet	Aide financière demandée	Engagement financier de la Ville	Engagements Ressources humaines de la Ville	Coût total du projet
Sentier illuminé au cœur de Thetford phase 1	161 415 $	10 000 $	---	171 415 $

QUE la participation financière de la Ville soit payable à même le surplus non affecté;

QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Pier Lacasse, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, les documents relatifs au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.6-
Demande de subvention | Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches | Soutien financier équipements et infrastructures culturels

2024-75TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite présenter une demande de subvention dans le cadre de l'appel de projets du *Volet C | Soutien financier équipements et infrastructures culturels* de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 22 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines dépose une demande d'aide financière du montant de 10 000 $ auprès de la MRC des Appalaches dans le cadre de l'appel de projets du volet C, Soutien financier équipements et infrastructures culturels, de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches, pour le projet d'acquisition d'équipements de scène;

Titre du projet	Aide financière demandée	Engagement financier de la Ville	Engagements Ressources humaines de la Ville	Coût total du projet
Acquisition d'équipements de scène	10 000 $	1 616,80 $	0 $	11 616,80 $

QUE le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu, via le budget de fonctionnement;

QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Pier Lacasse, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents relatifs au volet C de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches et au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.7-
Appui au projet S.O.S. Martinet ramoneur

2024-76TM

ATTENDU le projet du Club d'ornithologie de la région des Appalaches (CORA) visant l'aménagement d'une cheminée permettant aux martinets ramoneurs de se nicher et de s'abriter;

ATTENDU la demande d'appui du CORA à leur projet et leur demande d'autorisation d'aménagement de la cheminée au Parc du P'tit Cap;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission des loisirs et de la culture du 17 janvier 2024;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 29 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie le projet présenté par le CORA visant l'installation d'une cheminée permettant aux martinets ramoneurs de se nicher et de s'abriter;

QUE la Ville de Thetford Mines autorise l'aménagement de cette cheminée au parc du P'tit Cap, en conservant un droit de regard quant à l'emplacement et à l'esthétisme de l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.8- Demande d'aide financière | Symposium de peinture

2024-77TM

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Symposium de peinture dans le cadre de l'organisation d'une exposition interactive d'art visuel;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 22 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QU'une aide financière de 5 000 $ soit octroyée au Symposium de peinture de Thetford pour l'édition 2024 de l'activité, conditionnellement à la tenue de l'activité telle que présentée lors du dépôt de la demande d'organisation d'événement;

QU'une aide financière ponctuelle de 2 000 $ soit octroyée au Symposium de peinture de Thetford pour le projet du Salon des précurseurs pour l'édition 2024 de l'activité, conditionnellement à la tenue de l'activité telle que présentée lors du dépôt de la demande d'organisation d'événement;

QU'une aide financière équivalente à la location des locaux de la Maison de la culture de 1 631 $ soit octroyée au promoteur, pour l'édition 2024 de l'activité, conditionnellement à la tenue de l'activité telle que présentée lors du dépôt de la demande d'organisation d'événement.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 - **LÉGISLATION**

20.1-
Adoption du premier projet de règlement n° 2024-235-Z (boulevard Ouellet | secteur de l'ancienne école Curé d'Auteuil)

2024-78TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE le premier projet de **Règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'augmenter le nombre maximum de logements autorisés et la hauteur maximale d'un bâtiment dans la zone 2639C, située en bordure du boulevard Ouellet,** soit adopté et que le numéro 2024-235-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui se tiendra à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 - **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21.1-
Période de questions

Les citoyens ont été invités, par les différentes publications faites par la Ville, à transmettre leurs questions à poser au conseil municipal par téléphone ou par écrit.

Et cette réunion se termine à 19h52.

_____ _____

La greffière,
Mélanie Lebrun-Boivin

Le maire,
Marc-Alexandre Brousseau

MLB/mcj